

cadre juridique de la Kafala lors d'un divorce

Par SamSam888, le 17/11/2019 à 23:26

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce en France comprenant un enfant de nationalité algérienne adopté sous la loi KAFALA et portant le nom du père adoptant, la femme peux-t-elle demander en algérie le retrait de la kafala au père. Le consultat algérien en France a t il le droit de convoqué le père ?

Par youris, le 18/11/2019 à 10:21

bonjour,

vous devez vous renseigner auprès de juriste connaissant le droit algérien de la famille.

nous sommes un site de conseils juridiques de droit français uniquement.

salutations